



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SAINT JULIEN aux bois du 25 .02.2022

L'an deux mille vingt deux, le 25 février, les membres composant le conseil municipal de la commune de Saint Julien aux bois se sont réunis à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Martine LAVERGNE, Maire.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h40 et procède à l'appel des membres du conseil.

Etaient présents

Martine Lavergne	Jean- Yves Alix	Isabelle da Fonseca absente Procuration à P.Gire
Annick Ducatel	Victor Fourtet absent excusé	Sophie Moreau absente procuration à P.Gire
Emmanuel Combe	Pierre Gire	Gaetan jaladis
Maryline Dupont	Didier Masquelier	

7 présents, 2 procurations (dont une non retenue) et 1 absent

Secrétaire de séance Maryline DUPONT

Mme le Maire précise qu'un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir (article n° L2121-20).

Approbation et signature du PV du dernier conseil en date du 28/01/2021. Approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1/ CONTRAT D'ASSURANCES A RENOUVELER

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le contrat d'assurance de GROUPAMA arrive à échéance le 1^{er} avril 2022.

Deux prestataires ont été mis en concurrence :

CACF/SMACL pour un montant de 5576.89 €

GROUPAMA pour un montant de 6443.74 €

Les prestations incluses dans ces contrats comprennent la responsabilité civile , auto collaborateurs , protection juridique , protection fonctionnelle , véhicules dommages aux biens.

Diverses questions au sujet des couvertures proposées:

Protection fonctionnelle ? Protection juridique des agents et des élus

Autocollaborateurs ? Concerne l'assistance des élus

Protection juridique ? Concerne tous les sinistres sur la commune (habitants)

Dommage aux biens ? Concerne le mobilier urbain, les ordinateurs, l'éclairage public, tous les sites.---

Le crédit Agricole nous propose une assurance forêt pour 3022.71€ souscrite pour une valeur de biens jusqu'à 300000€. Des explications supplémentaires seront demandées en au CA pour les garanties. On verra avec Mr Madeleine de L'ONF les parcelles susceptibles d'être assurées et on en discutera l'année prochaine.

Après avoir étudié l'analyse des différentes propositions , et par souci d'économie , le conseil municipal choisit la proposition du CACF pour un montant annuel de 5576.89 € à l'unanimité des membres présents.

2/ COMPLEXE SPORTIF

Mme le Maire rappelle au conseil municipal les délibérations 20210047 et 20220001 acceptant la réalisation de ce projet.

Après consultation , présentation des offres :

Lot 1 : terrassement

Terracol : 21 575.00€ HT 25 890.00 TTC

Bergheaud : 18 732.50 €HT 22479.00 TTC

Lot 2 : mise en place de la structure

Auvergne Sports : 38 433.52 € HT 46 120.22 € TTC

Oval collectivités : 36 276.00€HT 43 531.20 TTC

La différence de prix concernant le lot 2 s'explique par rapport à la qualité et aux finitions utilisées.

Mme le Maire précise que le montant définitif est supérieur au montant initialement prévu en raison de la conjoncture économique actuelle..

Pour pallier à ces augmentations, une demande de subvention complémentaire a été faite auprès de l'état et du département.

De plus nous avons déposé un dossier pour obtenir une aide du Crédit Agricole. La commission a statué cette semaine, on attend la réponse et le montant alloué.

Après avoir étudié les différentes offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

--choisit pour le lot 1 : BERGHEAUD 18 832.50€ HT 22 479.00 € TTC

Lot 2 AUVERGNE SPORTS 38 433.52 € HT 46 120.22 € TTC

Une réunion est prévue le 15 mars à 10H00 en mairie pour le lancement des travaux avec les entreprises.

3/ ACHAT D'UN DEFIBRILLATEUR

Annick DUCATEL 1^{er} adjoint informe de l'augmentation de près de 1000.00 € sur les défibrillateurs par rapport à l'année passée. La loi nous oblige à en avoir un deuxième pour mettre au carrefour de l'abri bus. Mais après réflexion nous allons plutôt acheter le neuf pour l'école avec une armoire chauffante et celui du porche de l'église ira au carrefour. Celui de l'école sera pourvu du kit pédiatrique obligatoire. Il sera placé plutôt sur le pignon nord du bâtiment de la cantine.

Devis proposés :

-A CŒUR VAILLANT : 1950 € TTC

-SECURIMED 2272.€ TTC

-SECURIMED 2434.80 € TTC

SECURIMED 2575.20 € TTC

.sachant que nous aurons une aide du département et de nos assurances.

On va au moins cher en sachant que A CŒUR VAILLANT a déjà l'entretien du premier défibrillateur.

Voté à l'unanimité.pour le défibrillateur à 1950.00 € HT.

4/CHOIX ECLAIRAGE WC PUBLICS

Il n'y a pas d'électricité dans les WC publics, mais il avait été choisi un éclairage solaire qui ne fonctionne que la nuit donc ils sont très sombres en journée.

Mr Bourbouze nous propose d'installer un velux de 78x118 cm qui éclairerait les 2 WC.

Pierre GIRE souligne qu'il suffirait d'enlever une latte de bardage qui bloque la ventilation et la lumière naturelle.

On va revoir Mr Albaret pour trouver une solution et on en reparle.

AFFAIRES DIVERSES

Demande de Madame JUSSIAU

Elle demande que nous lui mettions à disposition l'appartement de l'ancienne mairie pour quelques mois durant des travaux dans son actuelle maison. Elle paiera un loyer et un contrat de location sera établi. Le conseil municipal est favorable à cette demande

Demande d'achat d'un terrain à Lecout

Une estimation de la parcelle D892 d'une contenance de 3ha 25a 25ca a été demandé à Loïc Mallet de la SAFER.

-sol nu environ 3000.00 € pour 3 hectares 25 ares et 25 centiares.

-bois environ 4000.00 €.

Il faudra redemander une estimation à Mr Parlant car le bois a beaucoup augmenté. On prendra une délibération lors du prochain CM.

Lettre de Mr et MMe RAIBLE

Ils nous signalent un problème de stationnement proche de leur habitation au village de Lecout. On ira voir sur place voir ce qu'il est possible de faire.

Chemins ruraux de La Besse

Suite à la demande de Mr Rivière Michel à Labesse pour acheter les 2 chemins ruraux qui traversent sa propriété, Mme le Maire donne lecture du courrier de Mr Francis Hourtoulle (propriétaire des parcelles autour de chez Mr Rivière) qui ne souhaite pas la vente de ces chemins ruraux.

Un courrier sera adressé à Mr Rivière pour l'informer de la décision des riverains

Demande du Comité des fêtes

Le feu de la St Jean est prévu le 25 juin 2022 sur le stade. Ils demandent l'autorisation d'utiliser le stade et la cabane en bois pour la manifestation. Ils se proposent d'arranger la dite cabane. Accord à l'unanimité.

Agrandissement usine FABIE

La pâtisserie Fabié prévoit de s'agrandir avec une sortie pour les camions côté déviation. Le problème est que c'est sur la parcelle 1112, qui appartient à la commune, que la sortie doit se faire. Il est rappelé que lors de la création des bâches à incendie l'entreprise Fabié avait cédé du terrain par une convention avec la commune. On va consulter le cabinet Dejante pour voir que le projet soit compatible avec notre projet d'aménagement d'entrée du bourg. L'entreprise Fabié souhaiterait acheter cette parcelle 1112.

Mme le Maire propose de leur vendre à l'euro symbolique. Le conseil municipal donne son accord

La croix des Oulles

Cette croix a perdu un bras donc elle ne tient plus. Il faut adapter la structure pour la remettre en place mais elle restera " Vénus de Milo."

Fenêtres de l'Auberge

Nous avons besoin de changer les fenêtres de l'auberge

Les devis sont de l'année dernière. Ils étaient autour de 13 000.00 €. Ils sont réactualisés maintenant à 17 000 €. La région pourra nous aider ainsi que le département à hauteur de 25%.

La séance est levée à 22 h20.

La Secrétaire de séance

Maryline Dupont



**Le Maire,
Martine LAVERGNE**

